

COMPOSITION DES JURYS

2ème année du Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST 2)

UFR DES SCIENCES DE SANTE

Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université de Bourgogne

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L. 613-1 et L. 712-2 (5°) ;

Vu l'arrêté du 17 Octobre 2022 relatif au diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance des diplômes nationaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs de composantes ;

ARRETE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2025-2026, le jury de deuxième année du Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST2) Préparateur en Pharmacie est constitué comme suit :

Présidente : Mme Catherine VERGELY

Président suppléant : M. Éric LESNIEWSKA

Membres CFA :

1ère et 2ème sessions - Semestre 3 et 4

Mmes et MM Benoit BRILLARD, Marie-Laurence MICHEA, Mélanie ROUSSEAU, Lisa GIANOLI.

Membre UFR :

1ère et 2ème sessions - Semestre 3 et 4

Mmes Celia DEMOULIN-GIRAUD, Manon BOCQUEL

Article 2 : Le Directeur de l'UFR des Sciences de Santé est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à DIJON, le 15 octobre 2025

Le Doyen de l'UFR des Sciences de Santé,

Pr Marc MAYNADIÉ

